

FICHE SECURITE PLANETE MARS

Quelques règles à respecter pour un bon déroulement de votre manifestation :

- 1°) Respecter le nombre de personnes autorisées pour la salle (142 places assises).
- 2°) N'autoriser le stationnement des véhicules uniquement que sur le parking. L'accès pompier de la salle planète mars doit être accessible à tout moment. Tout le pourtour de la salle ne doit pas être encombré par des véhicules.
- 3°) Ne pas réaliser de feu extérieur (barbecue).
- 4°) Prendre connaissance du plan d'évacuation (affichage sur le mur de l'entrée de la salle). Déverrouillée la porte issue de secours. Ne pas disposer table ou autre matériel devant cette porte durant la manifestation qui gênerait toute évacuation.
(Penser à refermer cette porte après manifestation).
- 5°) Prendre connaissance de la position des extincteurs (3 appareils). 2 dans le couloir et 1 dans la grande salle)
- 6°) Prendre connaissance de la position de l'interrupteur général alimentation électrique (dans la grande salle).
- 7°) Prendre connaissance de la position coupure GAZ. (coté gauche de la salle à l'extérieur). **Attention** : n'intervenir sur cette vanne que sur ordre des pompiers.
- 8°) Pour appeler les secours.

A partir du fixe (entrée de la salle) faire le **15**

A partir d'un portable faire le **112**.

Pour un appel efficace :

Donner son nom

Le lieu (Salle planète mars le mont Jarrie route de ligné 44 Petit-Mars)

Le numéro de téléphone (salle 02 28 24 98 47)

Une description de l'intervention à réaliser (feu ou accident sur personne...)

Mme ou Mr représentant l'association..... atteste avoir pris connaissance de la « fiche sécurité de la salle planète mars ».

Date

Signature